

Master Danse et pratiques chorégraphiques



Modalités d'inscription

L'inscription au Master Danse et pratiques chorégraphiques se fait par :

- La présentation d'un dossier de présélection
- Le passage d'une épreuve d'admission
- Le règlement d'un minerval d'un montant de 350,03 €.

Les admissions sont validées par un jury composé des responsables pédagogiques du Master, des représentant.e.s des différentes institutions partenaires. Elles sont définitives au règlement du minerval.

Calendrier d'inscription

Date limite de réception du dossier de présélection : **20 juin 2021**

Les candidat.e.s seront informé.e.s de leur participation aux épreuves d'admission et de leur déroulement le **2 juillet 2021**.

Date et lieu de l'audition : **23 au 25/08** à Charleroi danse/La Raffinerie, à Bruxelles

Début de la formation : **14 septembre 2021**

Profil des étudiant.e.s

Le Master est ouvert aux candidat.e.s titulaires d'une licence ou d'un bachelor, formation de 1er cycle (quel que soit le domaine) et/ou d'acquis personnels relevant d'une expérience professionnelle sérieuse d'au minimum 5 ans (VAE) dans le domaine des arts de la scène ou dont la recherche est liée à la question du corps et du mouvement.

La dimension internationale du Master requiert que les candidat.e.s soient bilingues en français et en anglais.

Dossier de présélection

Le dossier doit être introduit uniquement via la plateforme d'inscription de La Cambre, au plus tard le **20 juin 2021**, à l'adresse suivante : <http://inscription.lacambre.be/>

- Il se compose de cinq documents n'excédant pas 10 MG chacun :
- Un CV incluant la présentation détaillée du cursus suivi par le.la candidat.e ainsi que de ses pratiques professionnelles artistiques et corporelles
 - Une lettre de motivation
 - La présentation d'un projet personnel de recherche artistique ou de création qui sera développé pendant la formation (maximum 4 pages)
 - Un portfolio personnel comprenant éventuellement textes, photos, liens vidéo
 - Un questionnaire de motivation culturelle à télécharger et à remplir

Épreuve d'admission (audition)

L'épreuve d'admission se compose de 4 parties :

- Les candidat.e.s participent à un training professionnel observé par le jury d'admission.
 - Ils.elles sont invité.e.s à improviser en petits groupes sur base de consignes données sur place.
 - Ils.elles présentent une proposition chorégraphique de leur choix (5 minutes maximum).
 - L'épreuve est suivie d'un entretien avec le jury portant sur le programme interprété, les motivations et le projet de recherche présenté dans le dossier de présélection, les objectifs professionnels du.de la candidat.e, les conditions de suivi des études (15 minutes environ).
- L'épreuve n'est pas publique.

Critères d'admission

- L'adéquation du parcours avec les attendus du Master (cursus, expérience professionnelle et/ou parcours de formation et de création reconnu permettant d'apprécier objectifs et compétences professionnelles)
- Les motifs justifiant du choix du Master
- L'adéquation du projet de recherche avec la formation
- La compétence et la qualité de l'interprétation chorégraphique
- La capacité à s'inscrire dans une dimension collective du travail et de la réflexion
- La disponibilité